



Université
de Montréal

UNIVERSITÉ
LAVAL

HEC MONTRÉAL

FONDS DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS DE 2e et 3e CYCLES – Concours 2008B

Objet

- Appuyer la formation des meilleurs candidats de 2e et 3e cycles et favoriser leur intégration au projet CRSH-GTRC du CRIMT.

Montants

- Maîtrise : Maximum de **10 000 \$ CAN**

Visant une période minimale de 4 mois et maximale de 10 mois, le montant versé est calculé au prorata du nombre de mois admissibles – ex : 10 mois = 10 000 \$ CAN. Le nombre de mois admissibles est calculé en soustrayant de 24 mois le nombre de mois s'étant écoulés depuis la date de la première inscription à la maîtrise.

- Doctorat : Maximum de **45 000 \$ CAN**

Visant une période minimale de 12 mois et maximale de 36 mois, le montant versé est calculé au prorata du nombre de mois admissibles – ex. 24 mois = 30 000 \$ CAN. Le nombre de mois admissibles est calculé en soustrayant de 60 mois le nombre de mois s'étant écoulés depuis la date de la première inscription au doctorat.

Maximum de **12 500 \$ CAN** (allocation de fin d'études)

Visant une période minimale de 1 mois et maximale de 10 mois, le montant versé est calculé au prorata du nombre de mois restant (à compter de la date de clôture du concours 2008B) avant la date prévue du dépôt de la thèse (le candidat devant indiquer clairement la date prévue du dépôt dans sa demande (au mois près), date que devra approuver son directeur (co-directeur) de recherche dans sa lettre d'appui). Cette initiative est ouverte à tous les étudiants du CRIMT, sans égard à leur première date d'inscription au doctorat. À noter que ce programme est également ouvert aux étudiants qui ont déjà bénéficié du fonds de soutien du CRIMT, et dont le financement est terminé.

IMPORTANT : Un même étudiant ne pourra bénéficier plus d'une fois de cette bourse.

Candidats

- Tous les étudiants détenteurs d'un passeport canadien ou possédant le statut de résident permanent et les étudiants étrangers inscrits à temps complet dans une université canadienne peuvent présenter leur candidature si cette dernière répond aux conditions d'admissibilité.

Conditions d'admissibilité

- Avoir été accepté ou être inscrit à temps complet à un programme reconnu de maîtrise ou de doctorat.
- Produire ou s'engager à produire une thèse, un mémoire ou un essai sous la direction ou la codirection d'un cochercheur du CRIMT.
- Être rattaché ou en voie d'être rattaché à l'un des projets spécifiques que comporte le programme de recherche CRSH-GTRC du CRIMT et s'engager à fournir une prestation de travail minimale dans le cadre de ce projet.
- Ne pas être ou ne plus être boursier du CRSH ou du FQRSC durant la période de versement du fonds de soutien.
- Le directeur (co-directeur) de recherche du candidat doit s'engager à fournir le tiers de l'aide financière demandée, soit en sollicitant une contribution locale (départementale, facultaire, etc.), soit à partir de fonds de recherche (ex: subvention, contrat, etc.). Ainsi, si le candidat demande un montant de 45 000 \$ CAN, son directeur de recherche doit s'engager à en fournir le tiers, soit 15 000 \$ CAN. À noter que le directeur de recherche du candidat doit s'engager à payer de sa contrepartie pour toute la durée de l'aide financière demandée.
- Faire parvenir un dossier comprenant :
 - Une description (maximum de deux pages) du projet de recherche dans lequel le candidat mettra en évidence la problématique étudiée (la question de recherche, les principales hypothèses poursuivies, les premiers éléments du corpus théorique qui s'y rattache ainsi que la méthodologie envisagée/ utilisée) et ses liens avec l'un des projets spécifiques que comprend le programme scientifique du CRIMT. Le candidat verra également à fournir un échéancier de réalisations, y incluant la date prévue du dépôt de l'essai, du mémoire ou de la thèse (au mois près). Il verra enfin à préciser la date de sa première inscription à la maîtrise ou au doctorat (incluant les doctorants qui soumettront une demande pour une bourse de fin d'études), de même que la période de l'aide financière demandée. Dans le cas d'une demande de renouvellement (le cas d'un étudiant ayant déjà été financé par le passé et dont la durée de la première période de financement a été inférieure à la durée maximale prévue de 10 mois à la maîtrise et de 36 mois au doctorat), la période visée doit être égale ou inférieure à la différence entre la durée maximale et le nombre de mois admissibles prévus aux concours de maîtrise et de doctorat. Ainsi, un étudiant de 3e cycle qui aurait bénéficié d'un premier financement de 12 mois et qui serait inscrit au doctorat depuis moins de 36 mois pourrait demander un renouvellement d'au plus 24 mois. Suivant la même formule, s'il avait été inscrit au programme depuis 4 ans (48 mois), il n'aurait eu droit qu'à un renouvellement de 12 mois maximum. IMPORTANT: L'étudiant qui demandera un renouvellement de son financement devra compléter le formulaire Rapport d'avancement – Renouvellement du soutien (disponible sur le site Web du CRIMT) et l'annexer à sa demande.
 - Une lettre d'appui du directeur (co-directeur) de recherche, qui fasse état :
 - 1) du rôle du projet de l'étudiant dans la réalisation des objectifs scientifiques du CRIMT;
 - 2) de la qualité de la candidature et du réalisme de l'échéancier (y incluant la date qu'avance l'étudiant quant au dépôt de son essai, mémoire ou de sa thèse);
 - 3) de son engagement à fournir le tiers de l'aide financière demandée, soit en sollicitant une contribution locale (départementale, facultaire, etc.), soit à partir d'un fonds de recherche (ex: subvention);
 - 4) de son engagement à inciter l'étudiant à s'impliquer et à participer activement à la vie du CRIMT (voir ce que l'on entend par participer activement sous l'entête **Attentes et obligations**);
 - 5) une brève description de la prestation de travail attendue de l'étudiant en contrepartie du fonds de soutien (celle-ci devant faire l'objet de discussions préalables avec l'étudiant-e).
 - Un curriculum vitae complet, incluant les adresses courriel et postale;
 - Le dossier scolaire (depuis l'entrée à l'Université), incluant une copie du plus récent relevé de notes.

Critères

- La qualité du projet de l'étudiant et son articulation au projet spécifique que recouvre le programme scientifique du CRIMT.
- Le mérite académique du candidat.
- La capacité de l'université hôte (ou du directeur de recherche du candidat, au moyen de ses fonds de recherche) à fournir une contrepartie institutionnelle locale au financement du CRIMT (selon le principe deux-tiers CRIMT, un tiers local).

Attentes et obligations

- Comme condition au maintien du financement, les étudiants inscrits au doctorat depuis moins de 24 mois au moment de la date de clôture du concours 2008A verront à déposer, dans les meilleurs délais, une demande de bourse de auprès du CRSH et/ou du FQRSC ou, pour l'étudiant étranger, leurs équivalents.
- Le comité des bourses s'attend à recevoir, du ou de la récipiendaire, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à mi-parcours et un rapport d'activités à la fin de la durée de la bourse. Le renouvellement de la bourse à mi-parcours est conditionnel à l'évaluation satisfaisante, par les membres du comité des bourses, des progrès réalisés.
- Au début de chaque trimestre, une confirmation de la part du directeur ou de la directrice de recherche que l'étudiant répond toujours aux critères d'admissibilité.
- Au-delà de produire une thèse ou un mémoire sous la direction ou la codirection d'un cochercheur du CRIMT, le boursier devra s'engager, au moment de signer sa convention de soutien, à participer activement à la vie du CRIMT, c'est-à-dire à prendre part, en personne ou par visioconférence, aux séminaires, cours de maîtres, tables-rondes et colloques du CRIMT. Dans le cas des étudiants de 3e cycle, cela signifie également participer aux écoles d'été et aux réunions bisannuelles des membres de l'équipe GTRC II et, là où le CRIMT dispose de ses propres locaux, à fréquenter régulièrement l'espace de travail qui leur sera offert (espace doté d'un poste informatique et de l'accès au réseau, à une imprimante et à un photocopieur, sans compter l'accès privilégié aux confrères et autres chercheurs de renom !). Il s'agit, dans tous les cas, de mécanismes visant à tisser des liens communautaires entre les étudiants eux-mêmes, et entre les étudiants et les chercheurs membres du CRIMT.

Échéance

- Date limite de présentation des demandes: **le 29 octobre 2008**. Veuillez faire parvenir votre dossier complet à l'attention de Nicolas Roby, Fonds d'échanges internationaux du CRIMT – Concours 2008B, CRIMT, 3744 Jean-Brillant - Suite 411, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3J7.